

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 135

présenté par
M. Muzeau, Mme Fraysse, Mme Amiable, MM. Braouezec et Gosnat

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 de cet article par les mots :

« , dans le respect du libre choix volontaire de l'individu. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.